

FORMULE 3

PRISE EN CHARGE HYPOTHÉCAIRE

1. Le ou les créanciers hypothécaires fournissent les renseignements qui suivent sur l'hypothèque ou les hypothèques que l'acheteur prend en charge au moment des rajustements (c'est-à-dire à la date de la prise de possession) à titre de versement partiel du prix d'achat total dû au vendeur :

	Première hypothèque	Autres hypothèques
a) Solde à la prise de possession	_____ \$	_____ \$
b) Nom du créancier hypothécaire	_____	_____
c) Taux d'intérêt	_____	_____
d) Date d'échéance	_____	_____
e) Amortissement	_____	_____
f) Versement mensuel, à l'exception des taxes	_____ \$	_____ \$
g) Solde débiteur ou créditeur du compte de dépôt de taxes foncières du premier créancier hypothécaire au _____ (le cas échéant)	_____ \$	_____ \$

Le solde total du principal et des intérêts, en vertu de l'hypothèque ou des hypothèques prises en charge au moment des rajustements susmentionnés, est exact à _____ \$ près.

2. a) L'acheteur (mais non le vendeur) peut résilier la convention qu'a créée le vendeur en acceptant l'offre d'achat, à moins qu'il ne conclue, au plus tard le _____ à _____ h, que les renseignements sur chaque hypothèque prise en charge et la déclaration portant sur la somme des soldes des hypothèques sont conformes à ce qui est énoncé dans la présente annexe et qu'elles peuvent être prises en charge.

b) L'article 9 de l'offre d'achat s'applique à la présente condition.

3. Le vendeur autorise les créanciers hypothécaires susmentionnés à fournir à l'acheteur des renseignements sur leur compte hypothécaire respectif.

Signé par l'acheteur le _____ jour de _____.

Témoin

Signature de l'acheteur

Témoin

Signature de l'acheteur

Signé par le vendeur le _____ jour de _____.

Témoin

Signature du vendeur

Témoin

Signature du vendeur